

Département sociétés humaines et responsabilité éducative

« Journalisme et bien commun à l'heure des algorithmes »

Séance du 14 janvier 2015

Intervenants : Jean-Marc Manach, Adrienne Charmet, Ludovic Blécher, Vincent Peyregne, Jean-François Petit.

Synthèse : Franck Babeau

« #JeSuisCharlie : le numérique, Internet, leurs pratiques, leurs outils ont-ils des réponses pour garantir la liberté d'expression ? »

Mots clef : Liberté d'Expression, Education au Numérique, Curation, Loi, Autoregulation.

Cette séance est exceptionnelle, elle fait suite aux attentats commis en France. Elle est l'occasion de s'interroger sur la liberté d'expression en terrain numérique. Si l'ouverture de l'accès à la parole publique est positive, elle doit faire l'objet d'une autorégulation, sans laisser trop de pouvoir de contrôle aux géants du web.

Plus fondamentalement, les intervenants sont d'accord pour relever la nécessité d'une éducation au numérique.

Eric Scherer

En guise d'introduction, Eric Scherer rappelle les différents enjeux liés à la liberté d'expression sur Internet.

Réfléchir sur ce sujet nécessite de questionner à la fois les opportunités techniques offertes par l'Internet, ainsi que l'intervention croissante du public, avec laquelle le journaliste doit composer. Si cette démocratisation de la parole est un progrès incontestable, elle s'accompagne d'un affaiblissement du rôle de contrôle et de filtre que pouvait jouer le journaliste. Cette fonction est essentielle puisqu'Internet accélère la circulation de l'information, supprime les inhibitions, amplifie l'émotivité, et ne tient pas compte des différences culturelles. Comment articuler cette liberté d'expression avec la recherche de l'égalité ? Comment concilier vitesse et véracité ? Comment envisager l'anonymat dans un contexte de surveillance accrue ?

Ludovic Blécher

La mutation du journalisme à l'heure d'Internet se joue principalement au niveau de la temporalité. L'injonction de vitesse, associée à la capacité des citoyens à diffuser l'information, ont remis en cause les routines de travail des journalistes. Ces derniers doivent recréer de la confiance en orientant leur audience vers d'autres sources pertinentes lorsqu'ils ne sont pas capables d'assurer la véracité de l'information. La fidélisation du lecteur passe également par une promesse d'expertise et d'enquête.

En retour, le soutien à un journal se manifeste par l'acte d'achat et la participation du public. Vincent Peyrègne, directeur de l'agence mondiale des journaux WAN-IFRA, poursuit ce raisonnement en invitant les journalistes à se soucier des attentes des lecteurs, les comprendre, et ne pas avoir peur de recourir au marketing éditorial.

Jean-Marc Manach

Jean-Marc Manach, journaliste spécialiste de l'Internet, pointe le manque de considération de ses confrères à l'égard d'Internet au début du millénaire, ainsi que leur déficit de culture numérique. Si Internet est aujourd'hui considéré comme une partie de la solution, les journalistes traditionnels maîtrisent mal la culture numérique. Pourtant, elle leur serait utile à la fois pour chiffrer des contenus et protéger des sources, mais également pour saisir plus finement les enjeux liés au numérique. L'affrontement virtuel qui oppose les *Anonymous* aux djihadistes fournit à ce titre un exemple emblématique. Les milliers d'articles consacrés à cette cyberguerre ont attribué aux djihadistes de fausses intentions, à cause d'une mauvaise compréhension du contexte technique.

Eric Scherer

Les grandes firmes de l'Internet opèrent une régulation qui peut s'appuyer sur des catégorisations juridiques, comme la protection de certaines catégories de lecteurs.

Sur ce sujet, *Facebook* a bien voulu nous donner quelques indications. La firme américaine rappelle qu'elle doit gérer le délicat équilibre entre liberté d'expression et sécurité. La nudité est alors censurée afin de lutter contre les prédateurs sexuels ou pour ne pas heurter certaines cultures. La société indique qu'elle s'inquiète d'un renforcement des demandes qui pourraient émaner d'un gouvernement.

Les fournisseurs d'accès peuvent également être mobilisés par les pouvoirs publics pour contrôler la liberté d'expression.

Enfin, les Etats sont de plus en plus conscients des enjeux du numérique et plus particulièrement de la question de l'accès aux données. La Russie demande qu'elles soient stockées sur son sol, les Etats-Unis exigent d'avoir accès aux serveurs situés à l'étranger.

Jean-François Petit

Jean-François Petit, philosophe et enseignant à l'Institut Catholique de Paris, multiplie les questionnements gravitant autour des interventions précédentes. La liberté d'expression a besoin d'un cadre, qui pourrait être celui de l'autorégulation, dont il convient de définir les méthodes de travail en commun. Les conditions de sa réalisation sont complexes puisque les différents acteurs ont des intérêts divergents, notamment les grands acteurs du Web qui s'inscrivent dans une recherche de rentabilité.

Une réflexion de fond doit être menée sur les conditions de formation d'une société à l'ère numérique. Comment faire commun tout en reconnaissant les singularités ? Comment hiérarchiser, agréger les informations ? Quelles images montrer ? Les médias ne peuvent pas agir sans prendre en compte les attentes de leur public.

Ludovic Blécher

L'autorégulation sur Internet est une réalité, *Facebook* a retiré 14 000 000 de vidéos, en s'appuyant notamment sur les signalements des utilisateurs.

Cependant, ce nouveau pouvoir de régulation accordé aux géants du Web et aux utilisateurs rend encore plus urgente la mise en place d'une véritable éducation au numérique, qui porterait sur le code ; l'éthique ; l'économie de l'Internet. L'interdiction est une fausse solution puisque des moyens de contournement seront élaborés.

Ce propos est prolongé par Eric Scherer qui regrette l'absence de littératie média ainsi que sur la culture numérique. Il faudrait aider le public à se former sur le droit d'auteur, la diffamation, le plagiat...

Adrienne Charmet

Sur Internet, la liberté d'expression est régie par la loi pour la confiance dans l'économie numérique, qui gère le rapport entre les hébergeurs (la plateforme) et les éditeurs (l'individu). Cette loi de 2004 considère que l'hébergeur n'est pas responsable du contenu qu'il héberge, il est réduit à un intermédiaire technique. Cependant, il doit retirer les contenus lorsqu'ils sont signalés par les internautes. Si au départ les thèmes visés par la loi sont circonscrits au négationnisme et à la pédopornographie, ils vont s'étendre progressivement à l'apologie de la violence, du racisme, du sexisme, et du terrorisme. Ce glissement n'est pas sans conséquences, les intermédiaires techniques deviennent responsables de la délicate gestion de la liberté d'expression, ils doivent juger du caractère illicite d'un contenu.

Gemma Serrano

L'enjeu central est celui de l'éducation au numérique des différentes couches de la population. Attention, offrir l'accès aux outils techniques ne suffit pas à garantir une littératie numérique. Cet effort financier doit s'accompagner d'une véritable réflexion, l'enseignement du code doit s'enrichir d'une pensée sur l'éthique de ce code. Si les journalistes et responsables politiques sont des destinataires privilégiés, les usagers ordinaires ne doivent pas être oubliés car une « fracture numérique » au sein de la population pourrait amplifier des inégalités déjà existantes.

L'inertie des pouvoirs publics à ce sujet est moins liée à une volonté d'inaction qu'à une ignorance.